

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4895**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Technicien géomètre-topographe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

231 Mines et carrières, génie civil, topographie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est amené à participer à l'ensemble des tâches des cabinets de géomètres experts. Il exerce ses activités dans les domaines d'intervention suivants: -topographie,

- foncier,

- techniques immobilières,

- urbanisme, paysage et aménagement,

- interventions spécifiques (imagerie numérique; systèmes d'information géographique).

Ces activités sont menées aussi bien en extérieur sur le terrain qu'en intérieur au bureau. Elles nécessitent l'utilisation d'un matériel de haute technicité ainsi que de logiciels professionnels dédiés au calcul et au dessin assisté par ordinateur.

Il s'agit d'un emploi de technicien qui peut être exercé en cabinet de géomètres experts, dans des sociétés de topographie ou des bureaux d'études techniques, dans les services techniques des collectivités territoriales ainsi que dans des entreprises du bâtiment et des travaux publics et des entreprises gestionnaires de réseaux...

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinets de géomètres experts, sociétés de topographie, entreprises du bâtiment et des travaux publics, services techniques des collectivités territoriales

.technicien collaborateur du géomètre expert, technicien en bureau d'études techniques.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1107 : Mesures topographiques

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un dossier - Mathématiques et sciences physiques
- Travaux pratiques de sciences physiques
- Production de documents techniques et juridiques
- Traitement numérique de données
- Présentation d'un dossier d'activité
- Saisie des données
- Exploitation des mesures de terrain
- Langue vivante
- Français
- Histoire-géographie
- Education artistique-arts appliqués
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 20 mars 2007 portant création du baccalauréat professionnel Technicien géomètre-topographe date de première session: 2009

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reffet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

- <http://www.cndp.fr>

- <http://www.legifrance.gouv.fr>

- <http://www.onisep.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :